



Règlement

Coupe de France des ESC de Tennis 2022-2023

Le calendrier des rencontres a été fixé par la commission ESC.

L'école désignée accueillant la rencontre devra choisir entre le samedi ou le dimanche du week-end ciblé et faire sa convocation au moins 15 jours à l'avance par email en mettant en copie aussi cdf.skemasophia@gmail.com

La date limite pour l'inscription à la Coupe de France est le **6 Octobre 2022**

Calendrier prévisionnel

(des modifications peuvent être apportées en fonction du nombre d'écoles inscrites)

CALENDRIER COUPE DE FRANCE DES ESC 2022-2023	
TENNIS	
1 ^{er} tour	Dates
Match 1	19/20 Nov
Match 2	26/27 Nov
Match 3	3/4 Dec
2 ^{ème} tour	
Match 1	28/29 Jan
Match 2	4/5 Fev
Match 3	11/12 Fev
3 ^{ème} tour	4/5 Mars
DATES RETENUES POUR LES FINALES, AU CHOIX DES ORGANISATEURS.	
	25/26 Mars 2023
	1/2 Avril 2023
	15/16 Avril 2023
	22/23 Avril 2022
	29/30 Avril 2023

Article 1 :

Les règles du jeu sont celles de la FFT et de la FFSU. Celles-ci prohibent toute forme de violence et le manque de respect tant de l'adversaire que de l'arbitre. Les modalités de forfaits et d'annulation sont celles de la FFSU. Si une équipe se doit de déclarer forfait, ce dernier devra être annoncé à l'adversaire prévu ainsi qu'à l'école organisatrice de la compétition (Skema) au plus tard 48 heures avant le début de la rencontre (le jeudi pour une rencontre prévue le week-end suivant)

<https://sport-u.com/sports-ind/TENNIS-PAR-EQUIPES-ET-MIXTE/#>

Article 2 :

Seules les écoles de management mentionnées sur la liste de la Conférence des Grandes Ecoles peuvent participer à la compétition.

Article 3 :

Le format de la compétition est le suivant :

une phase qualificative, sous forme de poules géographiques.

une deuxième phase qualificative (et 3^{ème} phase si nécessaire), sous forme de barrages, ou de poules (en fonction du nombre d'inscrits)

une phase finale, qui aura lieu à l'académie Mouratoglou les dates à confirmer (accueil des équipes à Sophia la veille du WE), rassemblera les 4 équipes qualifiées.

Cependant, ce format sera amené à être modifié sous réserve du nombre d'équipes inscrites

Article 4 :

Les équipes sont chargées de respecter le calendrier prévu par l'école organisatrice de la compétition dans le respect du cahier de charges des CF des ESC .

L'équipe qui reçoit doit fournir un juge arbitre officiel de la ligue universitaire de sa région ou de la FFT , **les balles et des terrains (peu importe la surface) en bon état (avec une solution de repli à savoir des terrains couverts en cas de mauvais temps)**. Les rencontres doivent se jouer à minima sur deux terrains.

Par ailleurs, elle doit respecter les formes de convivialité imposées par la charte des coupes de France des ESC (pot amical après le match, accueil agréable, etc.). L'équipe qui se déplace doit contacter l'équipe qui reçoit, cette dernière doit donner toutes les informations par mail nécessaires au bon déplacement de l'équipe adverse jusqu'à ses infrastructures. Les convocations se font obligatoirement par email.

Nous vous demandons **d'échanger par mail avec vos adversaires, tout en mettant en copie l'école organisatrice de la compétition et notamment pour les convocations (cdf.skemasophia@gmail.com)** afin qu'en cas de litige nous puissions arbitrer le conflit (date, lieu et heure de match, délai de réponse, etc....)

Si il y a une impossibilité à trouver un juge arbitre pour la rencontre, les deux équipes doivent être d'accord pour tout de même organiser les matchs.

Article 5 :

Les équipes devront remplir une feuille de match papier et en garder un exemplaire chacune. La feuille de match doit être renseignée et envoyée à cdf.skemasophia@gmail.com **par l'équipe recevant** le soir même du match.

Article 6 :

En cas de litige, l'école organisatrice de la compétition se laisse le droit de trancher après avoir entendu le juge arbitre, les deux capitaines et les deux entraîneurs.

Article 7 :

Le format des rencontres est le suivant :

–2 simples homme, **les joueurs les mieux classés à la FFT proposés en joueurs de simple de chaque équipe s'affrontent.**

–1 simple femme.

–1 double homme.

– 1 double mixte.

L'ordre des matchs est le suivant :

Le simple homme (avec les numéros 2 de chaque équipe) et la simple dame sont lancés en premiers et simultanément.

Une fois un de ces simples terminé, le simple homme (avec les numéros 1 de chaque équipe) sera lancé.

Une fois tous les simples terminés, les doubles pourront être lancés

Seulement 2 joueurs sont autorisés à disputer 2 matchs dans la rencontre.

Si 3 joueurs disputent 2 matchs dans la rencontre, l'équipe concernée perdra automatiquement la rencontre.

Il faut donc 5 joueurs minimum par équipe pour chaque rencontre (une fille et quatre garçons, deux filles et trois garçons).

Le nombre maximum accueilli au final 4 sera de 7 joueurs (ses) et 1 accompagnateur.

Lors des simples, les règles se feront selon les règles classiques. Soit match en deux set gagnant avec un troisième set sous format classique.

Lors des doubles, la règle du **NO AD sera appliquée**, avec choix du côté pour le relanceur. Si un troisième set doit être joué, celui-ci prendra la forme **d'un super tie-break en 10 points.**

Article 8 :

Le classement sera établi ainsi:

Vainqueur de la rencontre : 2pts

Rencontre perdue : 1pt

Rencontre perdue par forfait : 0 pt

Situation en cas d'égalité de plusieurs membres d'une poule

- Si deux ou plusieurs membres d'une poule sont à égalité alors que toutes les rencontres ont été effectuées, le départage se fera sur le score de la rencontre les ayant opposée.

- Si cependant aucun vainqueur ne peut être désigné de cette façon le départage s'effectuera sous forme de « match-average »

- Le match-average en simple comme en double, comptabilise le nombre total de matchs gagnés par équipe
- L'équipe qui a le plus de matchs gagnés est première de la poule etc.

-Si tout de même les équipes ne peuvent pas se départager avec le « match-average », on utilisera alors le « set-average ».

- Le set-average en simple comme en double, nous ne comptons pas les matchs gagnés mais les sets
- L'équipe qui a le plus de set gagnés est première de la poule etc.

Article 9 :

La carte d'étudiant et la licence FFSU sont obligatoires.

Le numéro de licence FFT est obligatoire (licence valide et en cours de l'année concernée) pour les joueurs licenciés à la FFT pour l'homologation des résultats des matchs joués .

Les résultats ne compteront que si les deux joueurs (ses) sont bien sûr licenciés.

Article 10 : RÈGLES Pour les matchs de poules;

**L équipe citée en 1ère sur le tableau des poules accueille la rencontre
Elle doit trouver des tennis couverts impérativement
Envoyer sa date et ses horaires 15 jours à l'avance
Déclarer les matchs auprès de la ligue FFSU de sa région
Ainsi que le nom et les coordonnées de l'arbitre
Elle doit aussi prévoir des bouteilles d'eau.**

**L'équipe accueillant la rencontre doit renvoyer la feuille de match à cdf.skemasophia@gmail.com dans les 24H après la rencontre .
Vous devez utiliser les feuilles de matchs qui vous sont fournies spécialement .**

La feuille de match doit être correctement remplie avec tous les numéros

Il faut toujours noter le score dans le sens d'une victoire même si cela correspond à une défaite

Exemple : joueur x D(pour défaite) joueur y score 6/2 5/7 6/2
Joueur x V(pour victoire) joueur y score 6/2 5/7 6/2

Article 11 : Mesures sanitaires

Pas de mesures sanitaires pour le moment.

Cependant, la coupe s'adaptera automatiquement en fonction des recommandations gouvernementales.

Article 12 :

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment les besoins de la compétition. L'équipe (école) par son inscription reconnaît avoir lu et accepté les conditions de participation aux Coupes de France.

Article 13 : Droit à l'image

Les joueurs participants à la compétition, s'engagent à céder leurs droits d'utilisation de l'image et autorisent donc, par la présence du groupe Saint-Gobain et l'organisation à se faire photographier et/ou filmer.

Les photographies réalisées pourront être reproduites, représentées, communiquées au public ou adaptées sur tout support par quelque moyen que ce soit, notamment les modes d'exploitation tels que presse, cinéma, vidéo, télévision, documents commerciaux, édition papier, supports numériques (sites web, réseaux sociaux, email...) pour toute opération action de communication interne, toute opération promotionnelle et publicitaire, professionnelle ou grand public sous la seule réserve que les photographies et images réalisées ne portent pas atteinte à la dignité ou à la réputation des individus représentés.

Article 14 : Non-respect du règlement

En cas de **NON-RESPECT** du règlement l'équipe pourra être **DISQUALIFIÉE**.

